

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 FEVRIER 2014

Présents : MM. et Mmes DOMAT, Maire, LARERE, LECOT, DELHAYE, TAILLANDIER, Adjoints, CHAUDRON, LONGET, NICOLAU, POIRET, SAMBOURG, CHAZAUD, MARTIN, ADRIEN, DESLIONS, Conseillers municipaux,

Absents ayant donné pouvoir : M. MARCHAND à M. POIRET
Mme HERAUT à Mme LONGET

Secrétaire de séance : Mme Françoise MARTIN

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité sans observation particulière.

Mme le Maire fait part à l'assemblée des remerciements de :

- L'association « le Pont des Muses » pour l'aide apportée lors de leur manifestation du 2 février dernier,
- Le collège Restif de la Bretonne pour la subvention apportée dans le cadre du voyage en Grèce des classes de 6^{ème} B et D

Mme DOMAT informe le conseil municipal :

- de la nomination, à compter du 1^{er} janvier 2014, de Mme Véronique BERTIN en qualité de comptable de la Trésorerie en remplacement de Mme Isabelle OZIOL,
- de la décision de l'Association Départementale des Combattants de l'Yonne de ne plus organiser les repas du 8 mai et du 11 novembre, devenus trop onéreux. L'association a décidé d'aider en priorité ses adhérents ayant besoin d'un soutien pécunier.

Le Conseil Municipal en ce qui concerne :

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD : **REFORME DES STATUTS**

- Vote à l'unanimité la réforme des statuts de la CCYN qui prend en compte les dernières orientations : création d'un centre social d'une part, et aménagement numérique du territoire d'autre part.

COMMISSION DE PROPAGANDE : CONVENTION AVEC L'ETAT

- Accepte à l'unanimité la conclusion avec l'Etat d'une convention pour la mise sous pli de la propagande électorale et décide le recrutement de vacataires.

LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

- Décide à l'unanimité de retenir la rénovation complète du sol du grand gymnase et éventuellement des vestiaires et charge Mme le Maire de demander la subvention correspondante.

LA VIDEO PROTECTION

- Décide à la majorité, 2 voix contre, (MM. SAMBOURG et POIRET) de demander une subvention à l'Etat dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, afin d'équiper de caméras de vidéo protection la commune et notamment le centre-ville pour lutter contre les incivilités et la délinquance.

M. LECOT, adjoint, entre dans la salle du conseil municipal et rejoint sa place pour siéger.

L'EGLISE NOTRE DAME

- Décide à l'unanimité, après consultations selon la procédure adaptée, de retenir les entreprises suivantes :
 - Lot 2 : Restauration de sculptures : Entreprise TOLLIS – 31 709,14 € H.T,
 - Lot 8 : Electricité : Entreprise DELESTRE – 11 036,73 € H.T pour réaliser les travaux de réhabilitation de l'église Notre Dame.
- Prend note qu'aucune proposition n'a été faite pour le lot n°5 Métallerie. Des Entreprises seront donc contactées directement.

LE BASSIN DE DEPOLLUTION

- Charge Mme le Maire de solliciter Mr le Président du Tribunal Administratif de Dijon dans le cadre d'une requête en référé afin qu'il prescrive une expertise destinée à faire toutes les constatations préalables à la construction d'un bassin de dépollution et des travaux connexes.

LE LOTISSEMENT ID RESIDENTIEL

- Décide, conformément au règlement d'incorporation des voies privées dans le domaine public, le classement dans le domaine public communal des voies constituées par les

parcelles ZP 223, 224 et 227 correspondant à la rue Fernand Loirat sur une longueur de 152 ml ainsi que les réseaux d'éclairage public et d'assainissement afférents.

LES IMMEUBLES COMMUNAUX

- Donne son accord pour la conclusion d'un nouveau bail professionnel avec le cabinet d'infirmiers, 17 bis quai de la République, suite à l'arrivée d'un nouvel occupant.
- Maintient les tarifs de la provision pour charges des locations sis rue des Tournelles, rue de l'Yonne et rue des Tuileries.
- Attribue un logement sis Ecole Paul Bert, rue Pierre Banry moyennant un loyer mensuel de 500,00 €, le logement ayant été rénové en totalité.
- Fixe, suite à la rétrocession de la direction des Finances Publiques du logement de fonction du Trésorier, sis 2 rue du Château, le montant du loyer à 450,00 € par mois.
- Prend note du départ des occupants d'un logement sis Place du 19 mars 1962.

LE SECOURS POPULAIRE : PARTICIPATION POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE

- Remercie le Rotary Club pour sa généreuse participation à l'achat d'un véhicule réfrigéré pour le Secours Populaire, antenne de Pont sur Yonne.

LES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 500,00 € à l'association « Le Pont des Muses »,
- Décide également le versement d'une subvention de 50,00 € au lycée agricole La Brosse pour l'opération « trophée National des lycées agricoles » au salon international à Paris.

L'ASSOCIATION INTERMEDIAIRE DES CANTONS DE PONT ET DE SERGINES (A.I.C.P.Y.S)

- Décide à l'unanimité de reconduire la convention de mise à disposition de personnel pour l'année 2014.

LES EMPLOIS D'AVENIR

- Décide à la majorité (une abstention) que le régime indemnitaire des heures supplémentaires du personnel communal du dimanche s'appliquera aux personnels en emploi d'avenir.

LES QUESTIONS DIVERSES

- Décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de participation financière de deux infirmières, participation demandée pour effectuer le Raid Cœur d'Argan qui se déroule au Maroc.
- Décide également de ne pas répondre favorablement à une demande de stationnement d'un commerce ambulancier de vente de pizzas.
- Prend connaissance de la lettre de Mme le Ministre du logement autorisant Domanys à vendre le pavillon locatif n°36 sis 18 rue Charles Gounod contre l'avis de la commune.

Mme le Maire fait part à l'assemblée communale de l'invitation du Rotary Club au salon des Vins qui se déroulera les 1^{er} et 2 mars 2014, à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30